

**OPERATION DE  
L'ANP A AMIZOUR****La traque  
des terroristes  
se poursuit**

La nuit de dimanche à lundi n'a pas été de tout repos pour les centaines de militaires engagés dans l'assaut contre un bastion terroriste du GSPC, encerclé depuis huit jours à Merdj-Ouamane, relevant de la commune d'Amizour.

Après une journée marquée par un pilonnage terrestre et des bombardements intenses d'hélicoptères de l'ANP de la zone infestée de terroristes notamment la spectaculaire tentative de diversion menée par un autre groupe du GSPC à quelques encablures de la ville d'El-Kseur, sur la RN26, ciblant une patrouille de la Gendarmerie nationale, les événements se sont poursuivis à une infernale cadence dans la journée d'hier.

Les terroristes venus spécialement pour desserrer l'étau sur leurs acolytes pris en tenailles par les forces de l'ANP à Amizour et ayant attaqué la patrouille de la Gendarmerie nationale ont réussi à s'évaporer dans la nature, à la faveur du terrain accidenté, avons-nous appris. Un militaire aurait été blessé légèrement lors de cette embuscade et immédiatement pris en charge par le personnel médical de la polyclinique d'El-Kseur.

Désormais, le "bourbier" d'Amizour risque de durer plusieurs jours si l'on tient compte de l'implacable riposte des intégristes armés, terrés dans leurs casemates.

Des rafales de kalachnikovs et les bruits assourdissants de mortiers n'ont pas cessé de retentir depuis la tombée de la nuit de dimanche, avons-nous appris de sources officielles.

Dans la même soirée, les forces de l'ANP ont récupéré un lot important d'armements et de munitions dans une casemate, vraisemblablement abandonnée par les sanguinaires du GSPC.

Les forces combinées, dans leur assaut, ont découvert deux autres corps de terroristes, totalement déshabillés par les obus. Leur mort remonte aux premiers jours de l'offensive, ajoutent nos sources.

Pour les responsables militaires de cette spectaculaire offensive contre ce groupe armé, il était quasiment impossible jusqu'à hier dans la soirée, d'établir un quelconque bilan officiel de cette opération. "Le plus dur reste à faire, certaines casemates restent indétectables vu l'étendue du massif", estiment les spécialistes du dossier sécuritaire, qui ajoutent que "ce n'est plus un petit groupe qui est encerclé dans cette zone, mais il s'agirait de tout un bataillon de terroristes du GSPC. Celui-ci est bien armé, en témoigne sa résistance".

Hier encore, la même intensité de combat a régné sur le massif boisé d'Ibakouren avec des bombardements de mortiers, appuyés par des pilonnages d'hélicoptères.

Au moment où nous mettons sous presse, aucun bilan ne nous est parvenu.

Kamel Gaci

**FINANCEMENT DU TERRORISME****Argent sous haute surveillance**

La justice algérienne ouvrira prochainement des enquêtes concernant l'argent du terrorisme, a-t-on appris hier en marge de la session de formation sur le blanchiment d'argent destinée pour des magistrats en exercice qui se tiendra durant deux jours au niveau de l'Institut de la magistrature.

Selon une source autorisée, plusieurs juridictions en charge du dossier ont procédé à des ouvertures d'informations judiciaires sur des cas relatifs à l'argent du terrorisme.

A ce propos, on laisse croire qu'une fois les "cibles" identifiées, la justice prendra en charge la seconde et importante étape qui est l'instruction des dossiers. Notre source n'a toutefois pas précisé si les enquêtes en question ont été déjà finalisées ou alors elles débiteront prochainement. Cela étant, il est important de rappeler que le directeur général de la Sûreté nationale (DGSN), M. Ali Tounsi, avait déclaré, il y a une année, lors d'un entretien publié dans les colonnes d'un confrère, que des enquêtes ont été réalisées à cet effet. "C'est le gouvernement lui-même qui a pris en charge ce travail (...). Nous avons sollicité, à l'époque, les autres services de l'Etat pour proposer des mesures et nous avons buté sur l'absence de texte de loi (...). Depuis à peu près deux ans, le relais est

assuré par une commission qui a fait appel à des consultants internationaux", avait-il indiqué. La commission dont avait parlé Tounsi n'avait jamais rendues publiques ses conclusions. Aujourd'hui, l'Algérie s'est dotée d'une loi sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, d'où l'information selon laquelle la justice algérienne engagera des enquêtes sur le cas échéant.

**Coopération française**

D'ailleurs, on laisse croire que les membres des groupes armés issus généralement de milieux modestes ont accumulé au fil des ans "des fortunes inestimables", qu'ils ont injectées en toute impunité dans des circuits occultes de l'économie de bazar.

La session de formation qui s'étalera sur deux jours disposera comme principaux conférenciers, deux magistrats français "habilités auprès de la juridiction inter-régionale de lutte contre la criminalité organisée économique et financière. Il s'agit de MM. Charles Duchaine, vice-président en charge de l'instruction au sein du tribunal de grande instance de Marseille, et de Marc Rivet, vice-procureur. Ces deux juges, selon un programme remis hier à la presse, livreront aux magistrats deux conférences intitulées "le blanchiment d'argent" et les

"limites à l'action judiciaire". Ainsi, la conférence traitera de la législation française en la matière notamment en termes de "lutte contre le blanchiment qui est essentiellement une question de méthode appropriée et de moyens spécifiques". La seconde conférence évoquera "la confrontation avec la complexité des champs d'investigations inhabituels, en l'occurrence le droit des sociétés, le droit des contrats, le droit international, la comptabilité de l'entreprise", ou encore "le problème de la prescription, la charge de la preuve, la position des territoires non coopératifs, convaincre le tribunal et les limites de l'entraide répressive internationale dans sa partie relative à la perte de souveraineté du juge". En effet, les deux juges français expliqueront aux "élèves-magistrats" algériens "la distinction traditionnelle entre la criminalité organisée et la délinquance financière". Selon M. Charles Duchaine, "le blanchiment est à la frontière entre la criminalité organisée et la délinquance financière". Autrement dit "le blanchiment d'argent rationalise le crime en lui donnant une dimension économique particulièrement cohérente et il comporte un risque évident d'infiltration des milieux criminels dans les activités économiques et dans la vie publique (corruption et mafia).

**"L'Etat n'est pas resté  
les bras croisés"**

Si la lutte contre l'action de dissimuler la provenance d'argent acquis de manière illégale (spéculations illégales, activités mafieuses, trafic de drogue, d'armes, extorsion, corruption...) afin de le réinvestir dans des activités légales (par exemple la construction immobilière...) est désormais prise en charge par les pouvoirs publics depuis notamment la promulgation de la loi relative à la lutte contre le blanchiment d'argent et la lutte contre la corruption, selon M. Athmane, procureur adjoint au niveau de la cour de Tizi Ouzou, "la question aujourd'hui est de ne pas se limiter à punir le responsable du crime mais de le priver de ses richesses et éviter ainsi le blanchiment d'argent".

Selon ce juge "l'Etat n'est pas resté les bras croisés. Il a mis sur pied depuis quelques années une série de mesures de lutte contre ce phénomène".

Ce séminaire, selon le magistrat algérien, est "une opportunité pour approfondir nos connaissances et tirer profit de l'expérience des autres juges et ce, dans le cadre d'une coopération opérationnelle de lutte contre le blanchiment d'argent".

Abder Bettache

**BLIDA/LUTTE CONTRE LA CRIMINALITE****Le parquet réunit les officiers  
de la police judiciaire**

Dans le cadre de la lutte contre la criminalité et eu égard à la loi 06-22 du 20 décembre 2006, portant modification et complément du code de procédure pénale, le parquet de Blida a réuni, dimanche dernier, à la salle d'audience du tribunal, les officiers de police judiciaire, de la Gendarmerie nationale et de la Sûreté nationale et ce, afin de les mettre à niveau par rapport aux nouveaux textes de loi.

Pour M. Nedjar, procureur de la République près le tribunal de Blida, qui a présidé la séance de travail, cette journée d'information tend à doter suffisamment les officiers de la police judiciaire d'outils juridiques à même de les mettre en adéquation avec l'évolution de la criminalité et de leur éviter toute bavure procédurière susceptible de jouer en faveur du criminel lors de son jugement d'autant que les avocats sont toujours en

quête de failles de nature à casser l'inculpation de leurs clients. "Il serait inadmissible de voir toute une procédure judiciaire s'effondrer devant le juge faute d'application convenable des textes par l'enquêteur ou de voir un baron de la drogue courir à cause d'une faille de procédure d'un policier", déplore le procureur de la République qui ajoutera qu'il est de son devoir de former les auxiliaires de la justice qui "sans le parquet ne peut faire aboutir correctement les enquêtes jusqu'au procès".

Au cours de cette journée, force est de constater que les communicateurs ont mis l'accent sur la lutte contre le trafic de drogue qui reste la préoccupation de tous surtout que Blida est devenue une plaque tournante pour les dealers. Sa position géographique est utilisée comme axe de transit pour l'acheminement de la drogue de l'Ouest vers l'Est

d'où l'intérêt des officiers de la police judiciaire de profiter des nouvelles modalités des lois qui les autorisent aujourd'hui à s'infiltrer dans les réseaux des trafiquants de stup et d'intercepter des correspondances émises par la voie des communications. C'est ainsi que l'article 65 bis du code de procédure pénale a été longuement expliqué notamment en ce qui concerne "la captation, la fixation, la transmission et l'enregistrement de paroles prononcées par une ou plusieurs personnes contre lesquelles il existe une ou plusieurs raisons plausibles de les soupçonner d'avoir commis ou en passe de commettre des infractions criminelles". "La balle est dans votre camp", leur signifiera M. Nedjar.

Les opérations illicites et le blanchiment d'argent ont été également abordés sachant que ce moyen de recyclage de l'argent sale est devenu

monnaie courante tant le racket opéré durant la décennie rouge était légion. L'autre fléau approché pour sensibiliser les officiers de la police judiciaire sur sa dangerosité est le crime financier. Ayant pignon sur rue à Blida, celui-ci prend des proportions alarmantes dans la ville des Roses si l'on en juge par le nombre de responsables d'institutions étatiques arrêtés et jugés.

Pour ce faire, le procureur de la République incite les enquêteurs à faire preuve de beaucoup de vigilance et tirer profit des compléments de textes accordés par la nouvelle loi — sans pour autant faire dans la provocation de délit — pour arriver à "épingle" les auteurs. Enfin, la corruption et la criminalité économique ne seront pas en reste dans ce conclave puisqu'elles ont été débattues à l'instar des autres créneaux.

M. B.